

# Hygiène urbaine dans les espaces publics



Vous faites peut-être partie des 8 millions de propriétaires de chien en France.

À Courdimanche, on compte pas moins de 500 compagnons à quatre pattes. Des questions de propreté, mais aussi de sécurité se posent.

Voici quelques règles pour bien vivre ensemble :

## **Le ramassage, un acte de civisme**

Assurez-vous que votre chien fasse ses besoins naturels dans le caniveau, et ramassez ses déjections.

Cet acte de civisme est la seule véritable solution pour conserver nos rues, nos trottoirs et nos espaces verts dans un état de propreté satisfaisant.

Pour vous y aider, des sacs «toutounets» sont mis à votre disposition dans tous les quartiers et dans tous les bâtiments communaux.

## **Interdictions d'accès**

Respectez les interdictions d'accès concernant les chiens dans certains lieux publics. Des panneaux vous renseignent sur la réglementation en vigueur. L'accès est interdit dans les aires de jeux et dans certains jardins publics pour des raisons d'hygiène.

N'oubliez pas que vous devez impérativement tenir votre chien en laisse lors de vos déplacements en ville.

Documents

[Plan des emplacements de sacs toutounets](#)